

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2014

DELIBERATION N° DEL141-14

L'an deux mille quatorze, le 15 décembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 9 décembre 2014
s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH,
C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, et MM. R. BAH,
P. BERTHOLLET, H. EL GARÈS, J. FABBRO, J-P. GABBERO, J. PAVAN, Y. PERRIER,
C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M. Yann BOUCLIER (Pouvoir à Chloé ROULAND en date du 15/12/14)
M. Andy DUSSERRE (Pouvoir à Pierre VERRI en date du 15/12/14)
M^{me} Véronique GOYVANNIER (Pouvoir à Chantal FERRACIOLI en date du 15/12/14)
M. Benoît LEBRUN (Pouvoir à Jacques FABBRO en date du 15/12/14)
M. Georges MORIN (Pouvoir à Habib EL GARES en date du 15/12/14)
M^{me} Christine TISON (Pouvoir à Alberte BONNIN-DESSARTS en date du 15/12/14)

Absents excusés :

M^{me} Nadège AMBREGNI
M. Stéphane DUBOIS
M. Daniel FINAZZO

M^{ME} GISÈLE LE CLOAREC A ÉTÉ ÉLUE SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

OBJET : Reconnaissance légale de la congrégation des « Soeurs de Notre Dame de la Salette ».

Rapporteur : Pierre VERRI

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Par courrier en date du 6 juin 2014, la congrégation des « Sœurs de Notre Dame de la Salette » sise 2 rue de la Plaine à Gières a adressé une demande de reconnaissance légale au Ministère de l'Intérieur.

Dans le cadre de la procédure de l'acte réglementaire reconnaissant légalement cette congrégation, une délibération du conseil municipal de Gières par laquelle celui-ci émet un avis sur cette demande, doit être adressée au Ministère de l'Intérieur.

Conformément à l'article 2 du décret du 16 août 1901 pris en application de ladite loi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur cette reconnaissance.

Conclusions :

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 15 décembre 2014.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI